

Le génocide par les fours...

Au risque de décevoir certains de mes lecteurs, je ne vais pas ici faire du sensationnel. Le devoir de mémoire doit, à mon sens, reposer sur des faits tangibles et non sur une surenchère commerciale comme on l'a vu avec certains ouvrages en recopiant d'autres avec toutes les erreurs d'appréciations qui en découlent. Ce que vous allez lire est plutôt macabre et certains détails seront à la limite du supportable pour notre société aseptisée « politico-correcto-parigo-bobo ». En Vendée, on n'a pas brûlé des personnes préalablement gazées ou tuées dans des conditions innommables dans des fours crématoires, comme ont pu le faire « nos amis » Allemands mais des personnes bien vivantes. Si les uns l'ont fait pour se débarrasser des cadavres, les autres ont simplement pris du plaisir à voir infliger une souffrance extrême à leurs semblables ; le point commun demeurant l'idéologie portée par des régimes terroristes et un certain fond cruel qui caractérise l'humanité. Les témoignages de personnes brûlées vives par les colonnes infernales abondent dans la littérature vendéenne. Abordons tout de suite l'un des témoignages les plus effrayants : celui de Pierre-Suzanne Lucas de la Championnière à propos du combat du 11 avril 1794 à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (1) :

« L'armée royaliste était à Touvois ; M. Charette marcha aussitôt vers l'ennemi, mais celui-ci était parti de Saint-Philbert au moment de son arrivée ; il ne s'y trouva qu'une centaine de traînards qui se jetèrent dans la rivière ou furent sabrés par nos cavaliers. Le feu consumait la ville ; plusieurs cadavres furent trouvés à moitié brûlés dans différens endroits. **Celui d'une femme surtout frappa d'horreur tous ceux qui purent en approcher. Tout son corps était supporté sur la pointe d'un seul pied sans qu'elle touchât à rien qui put la soutenir ; elle avait les bras ouverts comme quelqu'un qui s'élançait pour échapper d'un grand danger. La flamme sans doute l'avait surprise dans cette attitude ; ce tableau faisait frémir.**

Des cavaliers s'arrêtèrent au-delà de Saint-Philbert un républicain occupé à mettre le feu dans le lit d'un paysan : Scélérat que fais-tu là lui dit le premier qui l'aperçut ? Que pouvez-vous me reprocher lui répondit l'incendiaire, est-ce que je ne mets pas le feu ? Sa réponse fit croire que les Généraux républicains exigeaient de leurs soldats des crimes auxquels ils se refusaient quelquefois et que celui-ci nous avait pris pour être de sa compagnie. Nos piétons arrivant en foule se jetèrent sur le malheureux et voulurent le faire griller dans le feu qu'il venait d'allumer, mais M. Charette réprimanda fortement ceux qui avaient eu une pareille idée et il ordonna de fusiller le prisonnier de la manière la plus prompte... »

On ignore tout de la scène que Lucas de la Championnière a vu, ni de l'endroit précis, si c'était dans une maison ou autre part. Pour figer un corps de la sorte, il fallait une température extrême, probablement dans un lieu confiné. A Champtoceaux et à la grotte de Vau-Brunet, un autre genre de scène : le 17 mai 1794, une colonne infernale fait brûler vives 37 personnes, dont 28 femmes.

Est-ce que les républicains attendaient les mêmes effets de convection de chaleur que dans un four ? Ou plutôt l'asphyxie des victimes comme à Beaufou ? Beaufou, pauvre village où les exactions atteignirent le comble de l'horreur, mais dont personne ne parle tandis que les « perroquets du génocide », qui n'y connaissent rien et sont incapables de produire le moindre travail de fond, répètent inlassablement l'histoire des Lucs-sur-Boulogne, seul fait tangible qu'ils connaissent, et encore extrêmement mal.



L'abbé Faucheron raconte : (2)

« Pendant les abominations perpétrées aux Lucs, une forte patrouille s'était avancée jusqu'au bourg de Beaufou, déjà brûlé plusieurs fois. Les habitants prévenus, avaient pris la fuite, sauf une vingtaine de personnes qui négligeant les conseils du bonhomme curé (Jousbert) eurent la funeste idée de se cacher dans le souterrain qui s'étend sous les maisons du bourg.

On ne sait comment les bleus les découvrirent. N'osant les poursuivre dans ces sombres conduits, ils prirent le parti sauvage de les brûler. Amoncelant à l'entrée du souterrain quantité de braises, ils y mirent le feu. Étouffés par le manque d'air et par la fumée, les malheureux furent bien vite asphyxiés.

On rapporte que l'un d'eux, la tête égarée, se jeta dans les flammes pour se sauver dehors et qu'un soldat l'abattit d'un coup de sabre donné en plein visage, lui tranchant tout un lambeau de chair de la figure, que ce monstre se mit aussitôt à manger à belles dents.

Manger de la chair humaine, boire du sang, c'était le grand festin des bleus de la grande révolution. »

Toujours à Beaufou, au village de l'Ardouinière, qui sera rattaché à Belleville-sur-Vie en 1849 (3) :

« Janvier 1794 - La bande infernale fit halte dans le village de l'Ardouinière ; prévenu à temps, tout le monde avait fui.

Les maisons ayant été déjà deux fois en partie incendiées et n'offrant plus rien au pillage, il n'y eut pas de mal à faire au dit lieu.

Les soldats y firent toutefois brûler dans un four un homme et sa femme qu'ils avaient surpris cachés dans les décombres de l'église de Saligny. Ces pauvres personnes que les misérables avaient terriblement maltraitées en les emmenant, poussaient des cris affreux. Pour se moquer de leurs sanglots et pour insulter à leur supplice, les bleus chantèrent à tue-tête la Marseillaise.

Tout le monde sait que ce chant accompagnait partout la guillotine à Paris et dans toute la France, les noyades dans la Loire à Nantes, la mitraille à Lyon, les massacres en Vendée ! »

Le témoignage de morts en Vendée dans des fours le plus célèbre est évidemment celui narré par Jacques Crétineau-Joly qui relate les écrits de deux commissaires municipaux à la Convention, Morel et Carpanty à la date du 4 germinal an II, 24 mars 1794 (4) :

« C'est avec désespoir que nous vous écrivons mais il est urgent que tout ceci cesse. Turreau prétend avoir des ordres pour tout anéantir, patriotes ou Brigands ; il confond tout dans la même proscription. A Montournais, aux Epesses et dans d'autres lieux, Amey fait allumer des fours, et lorsqu'ils sont bien chauffés, il y jette les femmes et les enfants. Nous lui avons fait des représentations convenables ; il nous a répondu que c'était ainsi que la République voulait faire cuire son pain. D'abord, on a condamné à ce genre de mort les femmes brigandes, et nous n'avons trop rien dit ; mais aujourd'hui, les cris de ces misérables ont tant diverti les soldats et Turreau, qu'ils ont voulu continuer ces plaisirs. Les femelles des royalistes manquant, ils s'adressent aux épouses des vrais patriotes. Déjà à notre connaissance, vingt-trois ont subi cet horrible supplice et elles n'étaient comme nous, coupables que d'adorer la nation. La veuve Pacaud, dont le mari a été tué à Chatillon par les Brigands lors de la dernière bataille, s'est vue, avec ses quatre enfants, jeter dans un four. Nous avons voulu interposer notre autorité ; les soldats nous ont menacés du même sort. »

Edmond Biré reprendra ce même texte en 1895 (5) et depuis celui-ci à fait le tour de tous les récits consacrés en génocide vendéen. Un autre historien célèbre et plus proche de nous, Reynald Sécher, reproduit ce texte dans son ouvrage « Le Génocide franco-français » (6) en commettant une erreur. Selon lui ces propos émanent de l'officier de police Gannet. Plusieurs problèmes : si Gannet a bien existé et se déclarait « officier de police de l'armée de l'Ouest, à la résidence de Niort », et que l'on trouve ses témoignages sur les colonnes

infernales dans le fameux mémoire de Lequinio paru chez Pougin en octobre 1794, il n'a aucunement écrit ce texte. Quant à la version de Créteineau-Joly, avec des commissaires nommés Morel et Carpanty, aucune trace de ces deux quidams et encore moins de leur missive... Créteineau-Joly ne cite pas ses sources et Sécher n'en fait pas davantage. Au passage, il y a bien deux commissaires municipaux à Montournais qui témoigneront au Comité de Salut Public par le biais de Lequinio : Ils se nomment Jean-Louis Mazière et Damas Morton (7) et raconteront d'autres types d'exactions mais rien sur des brûlements humains dans des fours.

Les historiens locaux sont eux, nettement plus prudents et n'évoquent pas cette histoire de fours à Montournais, ou du moins s'en méfient. Pour ce qui est des Épesses, c'est autre chose, et peut-être plus plausible (on sait que la colonne de Boucret incendiera le bourg le 26 janvier 1794)... Citons encore l'abbé Faucheron, avec toutefois les précautions d'usage (8) :

« En passant au bourg des Épesses, la bande (une colonne de 3000 Mayençais, commandée par le général Gratien, moine apostat), la bande rassembla, sous prétexte de les empêcher de fuir, tout ce qu'elle rencontra de vieillards, de femmes et d'enfants.

Bientôt, se jouant indignement de ces malheureuses personnes, ces scélérats leur firent endurer toutes les avanies, toutes les turpitudes. Ils les firent mettre à genoux pour se moquer de leurs prières ; ils voulurent les obliger à marcher sur la croix, à jurer contre le bon Dieu. Enfin, ils allumèrent tous les fours de l'endroit, et, quand ils les eurent chauffés à blanc, ils jetèrent d'abord les vieillards, puis après les enfants, sous les yeux de leurs mères se tordant de douleur et de désespoir. Ces malheureuses avaient les mains attachées derrière le dos, et on les forçait, à coups de crosse, de voir les tortures de leurs vieux pères, de leurs enfants, d'entendre leurs cris déchirant, sans pouvoir les secourir ni les délivrer de ces horribles tourments.

Quand il n'y eut plus d'enfants à jeter au feu, ces démons féroces, ayant pris goût à ces monstruosité, chauffèrent de nouveau ces brasiers remplis de chair humaine carbonisée, et, au milieu des sarcasmes et des ricanements dignes de pareils monstres, y jetèrent lentement, une à une, pour prolonger plus longtemps le supplice et leur plaisir, toutes ces infortunées.

Un témoin à rapporté que l'une d'elles ayant pu sortir des flammes avant d'être complètement brûlée, un officier, lui enfonçant une fourche dans le ventre, la rejeta dans le brasier. Dans le seul bourg des Épesses, on compta, brûlés de cette façon, 52 femmes, 16 vieillards, 36 enfants. »

Bien entendu, il ne s'agit pas des Mayençais, qui n'ont pas été exempts d'horreurs commises, mais bien de l'œuvre des colonnes infernales et de leurs affidés. Malheureusement, là encore, l'abbé Faucheron ne cite pas ses sources...



Amey est en poste aux Herbiers à l'époque des colonnes infernales, point de doute. Lorsque Grignon y arrive le 31 janvier 1794, il avertit la municipalité que les habitants sont « bien heureux que son collègue Amey y fût, que sans cela tous les habitants sans distinction de patriotes ou autrement auroient été fusillés, parce que les ordres du général en chef portoient de massacrer, fusiller et incendier tout ce qui se trouveroit sur son passage, qu'il avoit même fait fusiller des Municipalités entières revêtues de leurs écharpes. » (9)

Le 3 février, Amey quitte Les Herbiers après avoir incendié la commune et rejoint Cholet. Sa présence peut donner un peu de crédit à sa culpabilité ou du moins à celle de l'un de ses détachements, pour les brûlements humains dans des fours aux Epesses, qui sont distantes de dix kilomètres. En revanche, il n'est sûrement pas passé à Montournais. Il était arrivé aux Herbiers le soir du 24 janvier, depuis Cholet, malgré qu'il fût commandant de la garnison de Mortagne.

En revanche, c'est probablement ici qu'il faut placer le témoignage de monsieur Alphonse Rondeau, né en 1903 aux Tonnelles des Herbiers (10) :

« Quand j'étais enfant, j'avais peut-être 10 ans, mon père qui possédait une terre au village de Chevrion Brûlé, m'a raconté une histoire. Pendant la guerre de Vendée, des habitants du village avaient été brûlés par les Bleus dans des fours à pain. Je me rappelle encore quand mon père me disait : ici dans ce four, il y a des gens qui ont été brûlés. Ca m'est resté. Je me souviens de la gueule du four qui était en ruines, il y a cela 75 ans. »

Le Chevrion se situe non loin des Herbiers, au Nord-Ouest du bourg. Ici, en vue aérienne Géoportail :



Plus loin vers l'Ouest, à Saint-Etienne-du-Bois, dont j'ai déjà rappelé les horreurs, il y eut des gens qui ont eu beaucoup de chance :

« A la Bersaudière, on trouve un autre expédient bien imprévu pour échapper au massacre. Le village bien qu'incendié abritait quelques habitants. Un jour ils virent tout à coup des bleus dans le voisinage. Epouvantés, ne sachant que devenir, ils entrèrent pêle-mêle dans la boulangerie et sans plus réfléchir, voyant la gueule du four ouverte, les femmes et les enfants s'y entassèrent et deux hommes en fermèrent l'entrée et se sauvèrent précipitamment. Les bleus qui les virent sortir et qui entrèrent dans la boulangerie pour voir s'il en restait d'autres, n'eurent pas l'idée d'ouvrir la porte du four, mais n'eurent d'autre souci que de se mettre à la poursuite des deux hommes. C'est ainsi que les femmes et les enfants des villages furent sauvés. Mais l'un des deux hommes fut atteint et tué par les bleus. » (11)

D'autres en eurent beaucoup moins :

« Une femme âgée, Marie Péraudeau, veuve Lancoin, dont la famille habita la Pécoultière, a raconté qu'un certain nombre de personnes furent trouvées par les bleus enfermées dans une petite maison de la Pécoultière et qu'elles y furent brûlées vives. Sa mère avait vu les ossements calcinés des victimes. Son grand-père paternel, soldat dans l'armée de Charette, portait le drapeau orné de l'image du Sacré-Coeur dans une bataille près de St-Laurent-sur-Sèvre et y reçut une blessure mortelle. »...

« Nous avons déjà vu que la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois fut très éprouvée pendant les années de guerre de Vendée 1793-1794. Pour tout résumer en peu de mots : tous les villages, sauf celui de la Tullévrière, furent saccagés et incendiés et leurs habitants qui y furent trouvés vieillards, femmes, enfants, furent ou tués par les armes à feu, ou massacrés à coups de sabres, ou brûlés vifs dans leurs maisons ou leurs fours. » (12)

Et là, point de Amey pour jeter les gens dans des fours, puisque c'est la colonne de Cordelier, ou plutôt celle de Rouget qui y passe le 1^{er} mars. Huché viendra passer une deuxième couche le 20 juillet 1794 en allant de Beaufou à Palluau. Il est fort probable que ses détachements soient passés dans des métairies de Saint-Etienne-du-Bois...

A Palluau justement:

« Après la prise de Noirmoutiers, le général en chef Turreau crut qu'il ne lui restait plus d'ennemis à combattre que quelques misérables sans forces et sans autre volonté bien déterminée que celle d'échapper à la mort par la fuite : pour les atteindre, il ordonna que plusieurs colonnes, sorties de différents points, feraient une tournée militaire dans l'intérieur du pays, ramasseraient en même temps toutes les denrées et les bestiaux qu'elle rencontreraient.

Elles ne bornèrent point là leur mission : elles pillèrent, incendièrent et égorgèrent ; une d'elles surtout, dite la colonne infernale, se distingua par ses atrocités, elle dirigea sa marche sur Palluau. A son approche, les habitants s'enfuirent et se cachèrent dans les bois ; quelques femmes seulement restèrent avec leurs petits enfans, et se réunirent dans une même maison où elles avaient chauffé le four. La colonne arriva, les soldats se dispersèrent, et enfoncèrent les portes des maisons. Un groupe de ces barbares entra dans celle où étaient ces malheureuses femmes et ces enfans, il en égorga plusieurs, plongea le reste tout vivant dans le four ardent dont il ferma l'entrée et combla l'horreur en mettant le feu à la maison ». (12bis)

A Drain, mêmes scènes :

« Au village de la Bruère et en la plupart des autres endroits, les Bleus, non contents d'égorger les malheureux habitants, s'amusèrent à griller leurs cadavres, soit dans les fours, soit dans les foyers des maisons, soit dans les cours ou jardins, après les avoir enveloppés de monceaux de paille auxquels ils mettaient le feu, comme cela se pratique en certaines régions pour les porcs qu'on vient de tuer. » (12ter)

Allons au bout de l'horreur avec le témoignage recueilli de la part d'un ancien soldat de colonne infernale par la comtesse de la Bouère (13) :

« Je ne comprenais pas ce que cela voulait dire, croyant ne pouvoir rien apprendre de plus pour être persuadée de l'atrocité et de la cruauté de cet homme ... quand il se rapprocha de nous. Interpellé par son propriétaire d'expliquer son trafic de femmes fondues, ce cannibale, sans se faire prier, dit "que le 6 avril 1794, il avait fait fondre cent cinquante femmes" (il y a à croire que ce fanfaron de crimes les exagère) pour avoir leur graisse.

"Deux de mes camarades étaient avec moi pour cette affaire. J'en envoyai dix barils à Nantes ; c'était comme de la graisse de momie ; elle servait pour les hôpitaux. Nous avons fait cette opération, ajouta-t-il à Clisson, vis-à-vis du château et près de la grenouillère."

Je ne me rappelle pas lui avoir demandé ce que c'était que cette grenouillère, si c'était une auberge portant ce nom, ou de la rivière dont il voulait parler ...

Au reste, je puis, malgré la promptitude avec laquelle j'ai pris des notes, faire quelques erreurs, particulièrement dans les dates que je m'étais étudiée à bien retenir, mais qui ont pu faire confusion dans ma mémoire, malgré l'effort que j'ai fait pour retenir tout ce qu'il me disait. C'est cet effort de mémoire qui m'a fait oublier de demander à cet homme comment il s'appelait. Il entreprit ensuite de m'expliquer comment il faisait cette horrible opération.

"Nous faisons des trous en terre, dit-il, pour placer des chaudières afin de recevoir ce qui tombait ; nous avons mis des barres de fer dessus, et puis les femmes dessus ..., puis au-dessus encore était le feu.

- Vous voulez dire dessous ? dit l'artisan.
- Non répondit ce tigre, cela n'aurait pas bien fait ; le feu était dessus ...
- Etes-vous marié ? Lui demandai-je
- Oh ! non, non, dit-il ; à cause de tout cela, est-ce que j'aurais trouvé une femme ?
- J'irais à l'hôpital."

Je reste dubitatif devant ce témoignage. Cette « Grenouillère » que la comtesse de la Bouère n'a su localiser est proche de Clisson et se situe sur la commune de Saint-Lumine-de-Clisson, tout près du bourg de Maisdon-sur-Sèvre.

Situation sur l'IGN de Géoportail :



Madame de la Bouère n'a donc probablement pas inventé ce témoignage, puisqu'elle ne sait pas ce qu'est la Grenouillère, village ou auberge. A cela vient se rajouter, l'affaire du puits de Clisson, dont le « monstre » donne le récit et qui est avéré par les archives militaires de Vincennes (14). Il en rajoute d'ailleurs en prétendant que la même scène s'est déroulée dans un puits de Montaigu. Reste le pourquoi d'installer les corps « sous le feu », plutôt qu'au dessus. Comme nous le verrons ci-après, il faut une température de 250° pour faire fondre la graisse d'un corps humain. A moins que les républicains préposés à cet ouvrage, n'aient installé une sorte de cloche qui aurait permis la réfraction de la chaleur (ce dont je doute, vu les capacités intellectuelles moyennes des généraux et soldats de colonnes infernales), ou à la limite, une sorte de rôtissoire, le procédé me paraît étonnant. Reste que si les faits sont avérés pour le puits de Clisson, même si largement exagérés au fil des récits, on peut penser qu'il en va de même pour cet épisode.

Plus étonnant encore, le témoignage de Carrier lui-même qui accuse les Vendéens d'avoir jeté des républicains dans des fours ! (15) Dans ce rapport, Carrier décrit exactement les exactions subies par les Vendéens, mais qui selon son imagination, ont été exécutées par eux sur des républicains. Un bel exemple de comment procéder pour inverser les rôles. Les exemples cités par Carrier d'enfants cloués aux portes, les cartouches allumées et enfoncées dans la bouche des victimes, tout cela eut certainement lieu, mais pas sur les populations républicaines...

Etudions à présent, les « possibilités techniques » de ces actes, dans leur contexte historique.

Tout d'abord comment fonctionne un four à pain de l'époque des Guerres de Vendée ? Le procédé est simple : un espace de chauffe sous une voûte avec une « bouche » dans laquelle on met le feu. Par procédé de réfraction, la chaleur s'emmagine. Lorsque la température idéale est atteinte, on y glisse les pâtons qui vont cuire, donnant ainsi ce pain qui est la base de l'alimentation de l'époque. J'invite le lecteur à consulter ce [blog](#) qui nous présente le fonctionnement de fours à pain chez nos voisins du département de la Vienne. Son rédacteur est visiblement spécialiste de la question.

Four à pain près de ce qui était la maison d'André Ripoché à Bas-Briacé :



On voit tout de suite un problème : il est impossible de glisser dans ces fours un nombre important de personnes. Peut-être un adulte avec deux enfants, ou deux adultes mais guère plus. En revanche, le four pouvant rester chaud durant plusieurs heures (il faut près de 40 heures pour que la température retombe à celle de l'air ambiant), on a tout le loisir d'y enfourner des gens à la queue leu-leu, tout en prenant soin de sortir à chaque fois les restes de la personne précédemment cuite. Au supposer d'avoir le temps nécessaire sans être surpris par les Vendéens. La résistance du corps humain aux hautes températures est surprenante. Ainsi on apprend qu'une

température de 120° dans de l'air immobile, subie pendant un quart d'heure, ne laisse aucune séquelle sur un être humain. Certains sportifs parviendraient même à se maintenir quelques minutes à 150°. Après guerre, Graig Taylor, un scientifique de l'université de Los Angeles, qui menait des expériences sur le sujet, aurait recueilli le témoignage d'un Allemand qui affirmait avoir supporté pendant 3 minutes, habillé d'épais vêtements, une température de 230° (16). Les fours à pain chauffent en moyenne à une température de 270 à 300°. En théorie et suivant le temps d'exposition du corps qui devra évidemment être le plus long possible pour le résultat optimum attendu par les soldats de la république, le spectacle commence à 250°. Voici en gros ce qui se passe suivant le temps d'exposition (17). Les données suivantes ne précisent pas à quelle température est exposée de corps, s'il s'agit d'air ambiant, ou au cœur d'un foyer. Il faut donc les prendre avec précaution, sachant que le corps n'était théoriquement pas mis dans un feu mais dans de l'air chauffé à près de 300 °.

« 0-15 minutes : les parties molles chauffent ; apparition de phlyctènes.
15-30 minutes : Le ventre gonfle ; repliement des bras, flexion des coudes et des doigts.

30 minutes : Les membres inférieurs sont repliés à leur tour ; la peau se crevasse et les parties molles se carbonisent.

30-45 minutes : la graisse se liquéfie et coule ; l'abdomen éclate (les intestins sortent du ventre), le cadavre est bien noir.

45 minutes -1 heure : les os des membres sont mis à nu ils sont noirs ou blancs.

A la fin de la 1^{ère} heure : état de carbonisation plus avancé, on peut voir les viscères à l'intérieur de la paroi qui a carbonisée (on peut voir du cerveau carbonisé en surface).

2 heures : les ceintures scapulaire et pelvienne se fragmentent. »



A noter que les organes internes sont les derniers touchés en raison de l'humidité constante qui les enveloppe. Inutile donc, de tenter d'empoisonner

vosre belle-mère et de faire brûler le corps. Il y a toutes les chances que les enquêteurs retrouvent ce qu'elle avait dans l'estomac... Il est quasiment impossible de faire disparaître un corps humain par le feu. Dans les crématorium où la température de brûlement est de 850° grâce à un gros apport d'oxygène dans la chambre de combustion, on est obligé de broyer les os, avant dispersion, car ceux-ci résistent à tout. Ainsi, on épargne ce broyage dans les columbariums classiques. Pour les os, il faut 1 200° pour dégrader l'ADN, sachant que l'os a commencé à se fissurer aux alentours de 800°. A partir de 1 650°, on peut commencer à rêver de disparition du corps, car il n'en faut pas moins pour que les os, composés essentiellement de phosphate de calcium, commencent à disparaître, puis les dents à leur tour (les enquêteurs sont toujours à vos trousses pour vosre belle-mère). En gros, l'idéal serait 2 000°, donc si vous n'avez pas de volcan en éruption à proximité de chez vous, c'est fichu pour faire disparaître le cadavre...

Blague à part et plus sérieusement : malgré les détails horribles que nous venons de citer, nous n'avons pas de précisions sur le mode opératoire de républicains pour ces brûlements humains. Est-ce que les fours étaient chauffés, la cendre retirée et les corps placés comme pour la cuisson du pain ? Est-ce que les personnes étaient jetées à même le feu comme le suggère l'abbé Faucheron pour ce qui concerne les Epesses ? J'ai l'impression qu'il a été beaucoup écrit sur ces épisodes par des gens qui ne connaissaient pas le fonctionnement d'un four à pain où la cuisson se fait après l'extinction du feu, une fois que la chaleur est emmagasinée et non avec le feu. D'autre part, pour qui a vu de ses yeux un four de la région, il semble très exagéré de pouvoir y jeter un nombre important de personnes. Une ou deux tout au plus. Il eut donc fallu beaucoup de patience aux soldats pour y brûler des dizaines de femmes, de vieillards et d'enfants.

Four à pain de la Durbelière. L'on se rend compte de suite, de l'impossibilité d'installer ici un nombre important de personnes :





Pour autant, je ne mettrai pas en doute la véracité des faits, ceux-ci ayant suffisamment marqué les esprits pour qu'on les retrouve racontés sur des points géographiques très éloignés les uns des autres.

RL
Février 2018

Notes :

(1) *Op.cit. p. 86.*

(2) « *Histoires et légendes pieuses ; Beaufou sous la Révolution* », *Manuscrits de l'abbé Faucheron, AD85, 1 Num 396/3.*

(3) *Ibid.*

(4) *Op.cit, tome II, p. 144.*

(5) « *Journal d'un Bourgeois de Paris sous la Terreur* », 1895, tome IV, p.266.

(6) *Op. cit. p. 163.*

(7) *Lequinio, op.cit, p. 68 et sq. Pour ceux qui n'ont pas la chance de posséder cet ouvrage, il est consultable en ligne sur « Abibnum Vendée » et sur le site des AD85 en cote 4 Num 280/43.*

(8) *Les Conférences, 1908 - Huitième année - Tome I - Paris - Maison de la Bonne Presse- 5, rue Bayard, 5.*

(9) *Lequinio, p. 109 et 110.*

- (10) « *Les Herbiers sous la révolution* », Philippe Ricot, Ouest Editions, 1992. Merci à Nicolas Delahaye pour ce rappel de sources.
- (11) « *Saint-Etienne-du-Bois dans l'Horreur* », Chemins secrets, article du 30 août 2015.
- (12) *Ibid.* D'après les bulletins paroissiaux et la tradition orale.
- (12bis) « *Mémoires sur la Vendée, comprenant les mémoires inédits d'un ancien administrateur des armées, et ceux de madame de Sapinaud* ». Paris, Baudouin Frères, 1823, p.135 et 136.
- (12ter) *La Vendée Historique*, 1909.
- (13) *Op. cit.*, p. 312 et sq.
- (14) *Ibid.* p. 309 (310 pour les tanneries de peau humaine qui ont tant fait couler d'encre).
- 15) Archives Nationales, archives imprimées des assemblées, « *procès du représentant du peuple Carrier* », texte imprimé, AD XVIII, C 251-2, v. 10/10.
- (16) Article du « *Chasseur Français* » N° 626, avril 1949, p.428.
- (17) Cours de médecine légale de la faculté de Nice, sans date, diffusé par « *Les Carabins Niçois* ». Je ne donne pas tous les détails du cours, sinon, on peut passer la nuit à dissenter de la carbonisation et de la calcination avec une foultitude de détails tous plus « *croustillants* » les uns que les autres.

Compléments sur les fours :

Legé :

Durant ce mois de février, la population civile de cette paroisse connut une véritable décimation. L'abbé Gillier relate : « *FÉVRIER 1794. Dans ce mois il y eut un combat très vif dans ce bourg. Les Républicains furent mis en pleine déroute et tués en grande partie. Plusieurs périrent en passant la rivière de la Logne qui étoit débordée dans ce moment, on leur prit deux canons et leurs bagages. On portoit leur perte de trois à quatre cents hommes.*

Les recherches dans les forêts, gîtes, etc., furent presque continuelles pendant ce mois ainsi que pendant le mois suivant. Les peuples les plus barbares semblaient être venus dans ces parages. Plusieurs personnes furent brûlées vives. Des femmes enceintes égorgées et leurs enfants portés au bout de la Bayonnette !

Dans le mois précédent on fusilla au bourg de Legé soixante dix ou douze hommes des paroisses de Falleron et Touvois, etc., qui se croient en sûreté

chez eux ayant rendu les armes d'après la promesse qu'on leur avait fait de les laisser sans les inquiéter. »¹ Il releva 101 personnes qui « Ont été tués par l'ennemi dans le mois de février 1794, pendant ce mois et le suivant » dont 11 enfants entre un an et 15 ans, et un âgé de 11 ans enlevé par la troupe, 56 femmes de tous les âges et 14 hommes au dessus de 50 ans. 80% des morts ne peuvent être considérés comme des insurgés mais de simples civils prient (pris) dans la tourmente de cette guerre.

Partout où nos colonnes passaient, les mêmes atrocités à peu près avaient lieu. A Palluau, où commandait Prudhomme, nos soldats trouvant un four chaud et près à recevoir le pain, mettent en place quelques enfans vivans, enfermés dans un sac, et finissent de le remplir en y jettant des femmes. [...] Le soldat avait pour maxime qu'un enfant ne valait pas une cartouche, et, pour l'ordinaire, après lui avoir enfoncé sa bayonnette au travers du corps, et lui fesait jaillir la cervelle contre le mur. [...]

Source cavalier nantais (Tanneguy Lehideux) Fonds Dugast-Matifeux.

Etat-civil de Legé.

¹ AD 44 Etat civil de Legé